



Règlement du concours « Ma petite maison féérique »

1. **L'Office du Tourisme de Couvin** organise le concours « **Ma petite maison féérique** »
2. Ce concours est ouvert à **tous : habitants de la région ou touristes, petits ou grands, pour une association ou à titre privé**. Attention : Une participation par foyer ou par organisme maximum.
3. **L'objectif de ce concours est de concevoir un Fairy Trail** avec les talents de chacun. Fairy trail késako ? Il s'agit d' un parcours féérique à découvrir à pied. Deux parcours sont envisagés, l'un aux Grottes de Neptune et l'autre à Pesche à proximité de l'Eau Noire. (le lieu précis sera communiqué plus tard).
4. Il y aura 2 thématiques proposées :
 - **petite maison féérique en bois (type nichoir amélioré) en récup (décoration de bocaux ou autres matériaux hydrofuges)**
 - **porte féérique**Attention pour être recevables **toutes ces maisons devront être durables** (ne pas utiliser des matériaux qui ne résistent pas aux intempéries : pas de plâtre, carton, bois aggloméré,...)
Elles devront être **féériques (maisons de fées, de nutons, de licornes, de dragons,...)**. Elles ne devront **pas excéder les dimensions suivantes** (30*20*20cm pour les maisons) et (30*20 cm pour les portes).
5. Ce concours est ouvert **du 10/11/22 au 05/02/2023**
6. Chaque participant doit absolument **s'inscrire par mail à l'adresse suivante : info@tourisme-couvin.be** en indiquant ses coordonnées et en joignant une photo de sa création. Il devra remettre sa création entre le 03/01 et le 05/02/2023 au plus tard dans les locaux de l'Office du Tourisme.
7. Le participant accepte de **donner** sa création à l'Office du Tourisme en vue de la création de son Fairy Trail et permet que la **photo soit diffusée sur les réseaux sociaux de l'Office du Tourisme de Couvin** sans que les coordonnées (adresse, nom) y soient mentionnées.
8. Le jury sera constitué de la directrice de l'Office du Tourisme et son équipe (Maryse, Wendy, Audrey) et d'un vote par nombre de « likes » sur la photo publiée sur Facebook. Une moyenne sera faite pour chacun des participants à partir des trois résultats.
9. Les 4 gagnants seront sélectionnés fin mars après l'inauguration du Fairy Trail. Chaque participant recevra un bon de réduction pour Mission chevalier et un souvenir aux couleurs du Fairy Trail. Les gagnants seront contactés par l'Office du Tourisme selon leur rang et se verront offrir aux choix une nuitée dans l'hébergement insolite la Bulle du Domaine Saint Roch, des pack Natura Park, des entrées à l'Aquascope à Virelles, des accès au Pro1golf de Froidchapelle, des bons pour le mini-golf de Nismes, des bons pour les barques de Nismes, des entrées au château de Chimay et peut-être d'autres surprises qui viendront compléter ces 4 attrayants packages.